

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le Lotissement du Bourg**2 – Le cadre général du budget**3 – La section de fonctionnement**4 – La section d'investissement***1 – Le Lotissement du Bourg**

- a) Le lotissement a été réalisé afin d'étendre le Bourg et permettre l'arrivée de nouvelles familles sur Albussac. L'installation de ces foyers redynamise la commune et les associations, fait vivre les professionnels installés dans le secteur et contribue au maintien des services publics (école, cantine, garderie, agence postale communale, mairie...).
- b) Quatorze lots ont été créés. Il en reste six à vendre, au prix de 19,00 € TTC le m². Ce tarif peut sembler élevé mais il faut garder en mémoire que les terrains sont entièrement viabilisés : les raccordements en eau, assainissement, voirie, électricité et téléphone sont existants.

2 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Lotissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif du Lotissement est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de terrains aménagés.

3 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement constate le stock initial au 1^{er} janvier, les opérations à réaliser en cours d'année (cessions de lots, publicité...) et le stock final au 31 décembre.
- b) Le budget primitif s'équilibre à 183 781,46 €.

c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	11 491,44	Ventes de terrains aménagés	77 123,76
Dépenses de gestion courante	5,00	Produits de gestion courante	5,00
Ecritures d'ordre entre sections	172 285,02	Ecritures d'ordre entre sections	106 652,70
Total	183 781,46	Total	183 781,46

4 – La section d'investissement

a) La section d'investissement constate la reprise du résultat et les écritures relatives aux stocks de terrains aménagés.

b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	65 632,32	Ecritures d'ordre entre sections	172 285,02
Ecritures d'ordre entre sections	106 652,70		
Total	172 285,02	Total	172 285,02

c) Le stock de terrains aménagés au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 95 156,26 €.

d) Le déficit provient de l'absence de cession au cours de ces dernières années.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien